



# CENTRALE CANINE

Aubervilliers, le 30 octobre 2020

A l'attention de Mesdames & Messieurs les Juges et Experts Confirmateurs

Sec/GT/am

Mesdames, Messieurs,

Un nouveau plan de confinement a été mis en place ce jour par le gouvernement.

Les rassemblements étant interdits, les séances de confirmation ne peuvent plus être organisées. Afin d'assurer la continuité de nos activités d'élevage, la possibilité de continuer les confirmations des reproducteurs est l'une de nos priorités. En ce sens, et à titre exceptionnel, toutes les restrictions permettant de confirmer hors rassemblement sont levées.

Pour les juges et experts qui l'acceptent, ils peuvent soit confirmer des chiens à domicile soit se déplacer chez un éleveur. Dans ce cas, la Société Centrale Canine délivrera une attestation de déplacement professionnel.

Cette mesure exceptionnelle est conditionnée par le respect des mesures sanitaires prévues dans les nouveaux protocoles.

Je vous remercie de votre collaboration active au maintien de l'activité de notre filière très impactée par cette crise sanitaire.

Cordialement,

Gérard THONNAT,  
Président de la SCC

POUR L'AMÉLIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE  
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret: 314 775 495 000 26  
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE  
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax: +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof: +33 (0)1 49 37 55 99  
[www.centrale-canine.fr](http://www.centrale-canine.fr)

